

Projet Educatif Territorial de Cintré 2019/2021



La Commune à Vivre

1. CADRE REFLEXIF, porté par les institutions signataires :

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) d'une communauté éducative vise à faire converger les actions de ses membres-éducateurs, en faveur des jeunes du territoire.

Il s'appuie donc sur une analyse locale des besoins éducatifs, faisant émerger des objectifs qualitatifs et quantitatifs de progrès.

Les partenaires contractualisent une action collaborative visant à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs. Le PEdT vise l'identification de cet(ces) objectif(s) partagé(s), la déclinaison opérationnelle de celui(ceux)-ci, ainsi que les moyens et la durée pour l'(les) atteindre. Une évaluation régulière (*une fois par an minimum*) est mise en œuvre, dans le cadre d'un Comité de Pilotage, pour ajuster, réguler, développer l'action collaborative engagée.

Les éducateurs signataires deviennent une « *communauté éducative* » locale, et seront ainsi dénommés dans le Projet ci-dessous. Le Comité de Pilotage du PEdT évoqué au paragraphe précédent, doit être représentatif de cette communauté éducative.

2. DONNÉES GÉNÉRALES du territoire

2.1 Données administratives

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie de Cintré

Adresse : Place du chêne vert

Téléphone : 02-99-64-16-31

Adresse électronique : bic.cintre@ville-cintre.fr

Nom de l' élu référent : Traon Dominique

Fonction : Adjoint à la jeunesse et à la vie scolaire et associative

Adresse électronique : traon.dominique@me.com

Nom du référent technique : Garreau Boris

Fonction : Coordinateur UFCV

Adresse électronique : boris.garreau@ufcv.fr

2.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires,...)

Partenaires institutionnels :

- DDCSPP
- CAF
- Education Nationale

Partenaires associatifs :

- UFCV (gestion de l' ALSH et de l' espace jeunes, temps d' animation sur le temps méridien et participation à la vie locale).
- Associations locales de loisirs et de la culture.

2.2. Existence d'éventuels dispositifs:

	Existence (<i>oui/non</i>)	Articulation avec le PEdT(<i>oui/non</i>)
Projet éducatif local (PEL) :	Non	
Contrat de ville :	Non	
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	Oui	oui
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :	Non	
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] :	Non	
Autres :		

3. CONTEXTE du territoire

3.1. État des lieux de l'offre éducative existante :

Activités périscolaires existantes <i>(matin, midi et soir)</i>	Amplitude horaire <i>(préciser si changement quotidien)</i>	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM <i>(oui/non)</i>	Gestionnaire	Mission principale
Matin	50 minutes	26	Non	Mairie	Accueillir les enfants avant l'école.
Midi	2 heures	230	Non	Mairie	Restauration, animation pour les élémentaires, surveillance de cour.
Soir	2h15	60	Non	Mairie	Surveillance, études surveillés.

Activités extrascolaires existantes <i>(mercredi, samedi et vacances scolaires)</i>	Amplitude horaire <i>(préciser si changement quotidien)</i>	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM <i>(oui/non)</i>	Gestionnaire	Mission principale
ALSH : Mercredi et vacances	11h	35	Oui	UFCV	Accueil des enfants de 3 à 12 ans.
Espace jeunes : Mercredi et vacances	4h(période scolaire) et 6 h (vacances)	15	Oui	UFCV	Animation pour les enfants de 9 à 17 ans.

3.2. Etablissements d'éducation sur le territoire

Nom de l'établissement	Type d'établissement <i>(crèche, école, collège...)</i>	Nom et coordonnées du référent sur cet établissement	Nombre d'enfants et jeunes concernés
Ecole Arc-en-ciel	Ecole	Riquelme-Joulan Sophie	210
Ecole Saint-Joseph	Ecole	Christophe Arhan	90

Indiquer les établissements se situant en zone prioritaire (ZUS ou DSR):

3.3. Volume horaire :

	Sur une journée de classe	Sur une semaine
Temps de vie de l'enfant	24 heures	168 heures
Temps scolaire	6 heures	24 heures
Temps périscolaire	5 heures 5	20 heures 20
<i>dont garderie (matin + soir)</i>	3 heures 5	12 heures 20
<i>dont pause méridienne</i>	2 heures	8 heures
Temps extrascolaire maximum proposé	X	

3.4. Ratios :

	Sur une journée	Sur une semaine
Temps scolaire sur Temps de vie de l'enfant	25%	14,3%
Temps périscolaire sur Temps de vie de l'enfant	21%	12%
Temps extrascolaire sur Temps de vie de l'enfant	X	X
Temps de garderie sur Temps périscolaire global	60%	60%
Temps de pause méridienne sur Temps périscolaire global	40%	40%

3.5. Emploi du temps scolaire et périscolaire d'un enfant :

Emploi du temps		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant les temps scolaires	Horaires	7h30-8h20	7h30-8h20	ALSH (3-11 ans) 7h30-18h45 dans les locaux de la garderie.	7h30-8h20	7h30-8h20	
	Activités Lieu	Accueil du matin dans la garderie	Accueil du matin dans la garderie		Accueil du matin dans la garderie	Accueil du matin dans la garderie	
Temps scolaire		8h30-12h (Les 2 écoles)	8h30-12h (Les 2 écoles)		8h30-12h (Les 2 écoles)	8h30-12h (Les 2 écoles)	
Transition Temps scolaires – Pause déjeuner	Horaires	<u>Elémentaire (Arc-en-ciel) :</u> 12h-13h (arc en ciel)	<u>Elémentaire (Arc-en-ciel) :</u> 12h-13h (arc en ciel)	Animation jeunesse (12-17) 14h-18h Espace jeunes.	<u>Elémentaire (Arc-en-ciel) :</u>	<u>Elémentaire (Arc-en-ciel) :</u>	
	Activités Lieu	Possibilité de jouer dans la cour d'Arc-en-ciel et 3 animations proposées entre 12h et 13h.	Possibilité de jouer dans la cour d'Arc-en-ciel et 3 animations proposées entre 12h et 13h.	Activités associatives	Possibilité de jouer dans la cour d'Arc-en-ciel et 3 animations proposées entre 12h et 13h.	Possibilité de jouer dans la cour d'Arc-en-ciel et 3 animations proposées entre 12h et 13h.	Activités associatives
Déjeuner		<u>Maternelles et toute l'école Saint Joseph :</u> 12h-13h <u>Elémentaires (Arc-en-ciel) :</u> 13h-14h	<u>Maternelles et toute l'école Saint Joseph :</u> 12h-13h <u>Elémentaires (Arc-en-ciel) :</u> 13h-14h		<u>Maternelles et toute l'école Saint Joseph :</u> 12h-13h <u>Elémentaires (Arc-en-ciel) :</u> 13h-14h	<u>Maternelles et toute l'école Saint Joseph :</u> 12h-13h <u>Elémentaires (Arc-en-ciel) :</u> 13h-14h	
Transition Pause déjeuner - Temps scolaires	Horaires	<u>Maternelles :</u> 13h-14h.	<u>Maternelles :</u> 13h-14h.		<u>Maternelles :</u> 13h-14h.	<u>Maternelles :</u> 13h-14h.	
	Activités Lieu	Sieste pour les PS et cour pour les autres	Sieste pour les PS et cour pour les autres	Activités associatives	Sieste pour les PS et cour pour les autres	Sieste pour les PS et cour pour les autres	Activités associatives
Temps scolaire		14h-16h30 (Arc-en-ciel) 13h30-16h15 (Saint-Joseph)	14h-16h30 (Arc-en-ciel) 13h30-16h15 (Saint-Joseph)		14h-16h30 (Arc-en-ciel) 13h30-16h15 (Saint-Joseph)	14h-16h30 (Arc-en-ciel) 13h30-16h15 (Saint-Joseph)	
Après les temps scolaires	Horaires	16h30-18h45	16h30-18h45		16h30-18h45	16h30-18h45	
	Activités Lieu	Etude surveillée pour ceux qui le souhaitent et accueil du soir dans la garderie.	Etude surveillée pour ceux qui le souhaitent et accueil du soir dans la garderie.	Activités associatives	Etude surveillée pour ceux qui le souhaitent et accueil du soir dans la garderie.	Etude surveillée pour ceux qui le souhaitent et accueil du soir dans la garderie.	

Autres temps : vacances	Horaires						
	Activités Lieu	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations) ALSH et espace jeunes.	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations) ALSH et espace jeunes.	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations) ALSH et espace jeunes.	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations) ALSH et espace jeunes.	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations) ALSH et espace jeunes.	Activités associatives (stages de découvertes de diverses associations)

Lorsque plusieurs activités sont proposées en parallèle, il est important de toutes les indiquer pour comprendre l'offre éducative globale. S'il vous apparaît pertinent de préciser des activités proposées hors commune, auxquelles les enfants de la commune participent fortement, indiquez-les.

3.6. Eléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEdT :

	<i>Points forts</i>	<i>Points à améliorer</i>
<i>Pilier 1 – Le pilotage</i>	Réunion régulière du comité de pilotage réunissant les principaux acteurs éducatifs de la Commune.	S'appuyer sur les référents connus (Directeurs, Adjoint référent à l'éducation et à la jeunesse, Personnels de service...) afin de définir des lignes éducatives communes.
<i>Pilier 2- Les moyens humains</i>		Stabiliser l'équipe municipale sur les temps méridiens (service cantine et surveillance cour)
<i>Pilier 3 -L'articulation scolaire-périscolaire (entre adultes)</i>		Instaurer un temps d'échange et de rencontre en début d'année entre le personnel communal et les enseignants (pré-rentree)
<i>Pilier 4- L'articulation scolaire-périscolaire (pour les enfants)</i>	Les locaux des ateliers méridiens sont proches de la cantine. L'équipe municipale prend le relais des enseignants directement dans la cour.	Bien transmettre les informations sur les différents temps de la journée (blessures...)
<i>Pilier 5- L'accessibilité financière</i>	Une tarification aux quotients familiaux est mis en place sur le périscolaire et les vacances scolaires.	
<i>Pilier 6- L'adaptation aux publics</i>	Les enfants sont séparés selon les tranches d'âges sur certains temps. Un espace spécifique est réfléchi et aménagé pour les plus petits.	Une formation sur la gestion des conflits à destination du personnel municipal est à envisager.
<i>Pilier 7- La place des parents et des enfants dans le PEdT</i>	Les représentants des parents d'élèves sont présents lors des réunions. Des questionnaires auprès des enfants sont réalisés.	Peu de présences des représentants des parents d'élèves lors des réunions ou pour participer aux réflexions. Plus de représentations des enfants dans les instances de pilotage.
<i>Pilier 8 – La prise en compte des rythmes de l'enfant</i>		Une réflexion est mise en place sur la durée de la coupure du midi (le souhait est de passer de 2h de pause à 1h30 pour les 2 écoles).

4. OBJECTIFS et INDICATEURS

4.1. Tableau de convergence des différents diagnostics :

Diagnostiques commun :

Après échange lors des différents comités de suivi et après les retours des familles, des éléments communs sont ressortis et ont servi à l'élaboration des projets de chacun. Nous avons ensuite choisi 3 « Fils rouges » dans le tableau des convergences sur lesquels nous insisterons et travaillerons en commun.

<i>Eléments de diagnostic partagés</i>	<i>Objectif à atteindre (quantitatif)</i>	<i>Objectif à atteindre (qualitatif)</i>
Le « vivre ensemble » est difficile pour bon nombre d'enfant. Par cela nous entendons le respect des règles, le civisme et le respect de l'autre (adulte ou camarade). Cette difficulté entraîne des « micro-violences » sur les divers temps de la semaine.	<ul style="list-style-type: none">- Chaque partenaire s'engage à mettre en avant le respect du vivre ensemble sur ces temps d'accueil.- Sur le temps périscolaire municipal, il faudra signer (enfants et parents) le règlement avant de pouvoir s'inscrire.- Une conférence (animée par un tiers) ouverte à tous organisée par le comité de suivi aura lieu dans le courant de l'année 2020/2021.	<ul style="list-style-type: none">- Une amélioration du respect des règles de vie en groupe est attendue.
La place des écrans dans la vie des enfants est devenue très importantes. Ceci entraînant des difficultés de « vivre ensemble, de bien être personnel et familial et scolaire.	<ul style="list-style-type: none">- Une conférence (animée par un tiers) sur ce thème sera organisée par le comité de suivi au 1^{er} trimestre 2020 et sera ouverte à tous.- Divers ateliers seront mis en place par chaque partenaire sur son temps.- Une semaine sans écran sera organisée en commun dans l'année 2019/2020.	<ul style="list-style-type: none">- Prise de conscience des familles des dangers sur ce sujet.- Prise de conscience des enfants- Diminution de temps passé devant un écran
L'ouverture culturelle est toujours à mettre en avant que ce soit pour les familles et les enfants qui ont déjà cette ouverture (continuité) comme pour les enfants qui ont peu d'ouverture culturelle sur des temps personnels et pour qui cette proposition de la part des écoles ou des associations est vraiment un plus.	<ul style="list-style-type: none">- Découverte d'artistes- Découverte de lieu d'exposition.- Découverte de diverses activités artistiques.	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance et intérêt accru pour le domaine culturel de la part des enfants et des familles.

4.2. Objectifs du temps de Restauration :

LES OBJECTIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire a pour objectifs premiers de s'assurer que tous les enfants mangent bien, de veiller à la sécurité alimentaire, de respecter l'équilibre alimentaire, de faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants, permettre à l'enfant de déjeuner dans de bonnes conditions, de veiller à protéger l'enfant de toute intrusion (l'entrée des locaux est interdite à toute personne étrangère au service) et créer un climat sécurisant qui fasse de l'interclasse un moment de plaisir.

4.3. Le(s) projet(s) d'(des) école(s) :

- Ecole Saint-Joseph (2018-2019)

Les principales intentions éducatives de notre projet sont de :

Permettre l'ouverture à tous

- Accueillir des enfants de différents horizons.
- Prendre en compte les difficultés de chacun

- Amener l'enfant à devenir un citoyen responsable.

Faire grandir l'enfant dans sa personne

- Physiquement: psychomotricité, sport ...
- Socialement: par le contact avec les autres, l'apprentissage de l'autonomie, la créativité, l'écoute des autres ...
- Humainement: par l'attention aux autres, en développant la notion de respect, de tolérance et de service et être attentif à ce que personne ne fasse l'objet d'humiliation, de vexations ou de mépris.

Offrir une scolarité de qualité

- Acquérir les connaissances en conformité avec les programmes de l'éducation nationale
- Permettre à l'enfant de découvrir les domaines où il est compétent et l'encourager dans ses réussites.
- Prendre en compte les difficultés de chacun.
- Développer le goût de l'effort, de la persévérance, du travail accompli et bien fait.
- Accompagner l'enfant dans sa scolarité en lien étroit avec ses parents.

- Ecole Arc-en-ciel (Projet d'école 2016-2020)

Des axes de progrès spécifiques aux apprentissages scolaires :

- 1) Améliorer les productions d'écrits
- 2) S'appuyer sur le sens pour améliorer les stratégies de calculs

Des parcours pour les élèves :

- **Parcours éducation artistique et culturelle** > Apporter une culture commune, diversifier les pratiques artistiques, développer son propre regard critique ;
- **Parcours citoyen** > Respecter les règles de la vie collective (Enseignement moral et civique), familiariser les élèves aux médias et aux supports numériques (Education aux médias et à l'information), être citoyen, sensibiliser à la protection de l'environnement ;
- **Parcours numérique** > Apprendre avec le numérique, apprendre le numérique, apprendre par le numérique

4.4. Projets pédagogiques de l'UFCV

Espace jeunes 9-12 ans et 13-17 ans UFCV.

L'équipe d'animation devra veiller à :

- Favoriser la détente et la convivialité au sein des locaux de l'espace jeunes.
- Permettre l'expression et la créativité des jeunes
- Favoriser l'échange entre jeunes ainsi qu'avec l'équipe d'animation, et la prise de décision collective
- Autonomiser les jeunes dans l'organisation de leurs temps libres
- Permettre aux jeunes la découverte et la pratique de nouvelles activités artistiques, sportives ou culturelles
- Permettre aux jeunes d'appréhender les règles inhérentes à la vie en collectivité
- La sécurité physique et affective du public accueilli

Accueil de loisirs 3-12 ans UFCV

Favoriser la participation des enfants et le choix des enfants

Développer la citoyenneté des enfants (ouverture culturelle, respect de l'environnement, respect de l'autre)

Rendre l'accueil de loisirs ludique (apprendre tout en jouant, favoriser l'imaginaire...)

Favoriser le bien-être des enfants

Créer une relation de confiance avec les familles

Développer un partenariat avec l'accueil de loisirs de La Chapelle-Thouarault

4.5. Objectifs du Projet Educatif de l'accueil de loisirs, si déclaration d'un ACM extrascolaire le mercredi

A faire dans les délais selon les modalités prévues aux articles R227-23 et R227-24 du CASF.

La Commune de Cintré a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF soutenant notamment l'ALSH de Cintré et les activités périscolaires préexistantes.

Les valeurs et principes du PEDT sont cohérents avec ceux qui sous-tendent les activités des autres temps périscolaires et de l'ALSH.

Ainsi, le projet Educatif de l'ALSH et le PEDT reprennent les mêmes valeurs et objectifs (Favoriser l'autonomie et l'épanouissement/Développer l'esprit citoyen et s'investir dans la vie de sa commune/Encourager l'ouverture aux autres et l'éveil culturel/Appréhender les notions de développement durable et mener des actions)

5. PARCOURS DES ENFANTS ET JEUNES

	Objectif(s) visé(s)	Communauté éducative				Effets attendus et indicateurs
		Temps familiaux	Temps scolaires	Accueil du matin/soir et Pause méridienne	Mercredi et Autres temps extrascolaires	
Parcours citoyen :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions intergénérationnelles - Développer l'esprit de citoyenneté. - Développer la connaissance de son environnement. - Développer l'autonomie. - Appropriation des valeurs de la République et de la laïcité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements avec la participation de tous (fête du sport, carnaval...). - Bénévolat associatif - Participation au comité de suivi du PEDT des représentants des parents d'élèves. - Conférence sur des thèmes précis ouverts à tous. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voyages scolaires. - Visite de bâtiments publics de Rennes Métropole. - Animation « la maison de tous les dangers » proposée par Groupama. - Atelier « les petits héros » sur les premiers secours pour les moins de 10 ans. - Atelier scolaire ou à l'ALSH et la jeunesse sur le thème de la laïcité. - Atelier sur la découverte du monde et des religions. - Visite de la mairie et rencontre des élus pour explication du fonctionnement. - Journée de la laïcité 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement en commun sur les différents temps d'accueils proposés sur la Commune. - Poulailier géré sur le temps du midi ainsi que sur les temps Alsh. - Responsabilisation au sein du groupe (tâches spécifiques). - Visite de la mairie et rencontre des élus pour explication du fonctionnement (temps du midi). 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'informatique et échanges entre jeunes et anciens. - Conseil municipal des enfants et des jeunes. - Organisation d'événements avec la participation de tous (fête du sport...). - Rencontre et échange avec les élus de la Commune - Atelier scolaire ou à l'ALSH et la jeunesse sur le thème de la laïcité. - Atelier sur la découverte du monde et des religions - Visite de la mairie et rencontre des élus pour explication du fonctionnement - Actions citoyennes (nettoyons la nature...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des autres. - Respect des différents règlements des différents accueils. - Implication dans la Commune. - Compréhension de son environnement social. - Les enfants ont découvert les valeurs de la République. - Les enfants ont échangé sur la laïcité d'une manière adaptée à leur tranche d'âge.
Parcours d'éducation artistique et culturel :	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une ouverture culturelle. - Connaissance du patrimoine local. - Diversifier les pratiques artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Expositions ouverte à tous. - Sorties aux différents lieux publics et de patrimoine de la Commune (bibliothèque, mairie...). - Fréquentation de la Bibliothèque. - Participations des enfants aux activités associatives - Inscription à l'école de musique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voyages scolaires - Rencontres d'artistes - Expositions ouverte à tous. - Intervention des associations durant le temps scolaire. - Sorties aux différents lieux publics et de patrimoine de la Commune (bibliothèque, mairie...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention d'associations sur les ateliers du midi. - Ateliers d'arts plastiques. - Aménagement d'espace permettant la créativité en autonomie (arts manuels ou autres) - Atelier d'expression sur les temps du midi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties aux différents lieux publics et de patrimoine de la Commune (bibliothèque, mairie...). - Ateliers de découvertes artistiques manuelles ou d'expression corporelle. - Visites de lieux d'exposition. - Stages artistiques (Paper kraft, graff, manga...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage de la vie en collectivité. - Les enfants connaissent de nouvelles associations sur la Commune et éventuellement s'y inscrivent. - Les enfants retournent avec leurs parents dans les lieux découverts.
Parcours numérique :	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des usages pertinents et responsables des fonctionnalités, des supports et des outils numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine sans écran (proposer des rencontres de jeux de société ou autres sur le samedi...) - Conférence sur le thème des enfants et des écrans ouverte à tous. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permis internet (enfants et parents) - Atelier prévention écrans - Atelier « droit à l'image ». - Savoir utiliser le logiciel de la bibliothèque. 		<ul style="list-style-type: none"> - Intervention « socio-rézo » (+ de 10 ans). - Faire des recherches sur internet et apprendre à l'utiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants savent utiliser internet comme support de recherche. - Les enfants et parents ont conscience des risques liés à la diffusion des informations. - Les enfants développent leur esprit critique vis-à-vis des informations numériques et autres

6. ACTIVITES

Activité	Structure	Enfants concernés	Modalités d'inscription	Tarification <i>(préciser s'il existe différents niveaux de tarification)</i>
Accompagnement au travail pour la classe, hors-la classe <i>(aide aux devoirs, études surveillées, activités de recherche documentaire,...)</i>				
Etudes surveillées	Périscolaire municipale et Ecole Saint-Joseph.	Elémentaires	Sur inscription	Tarifs de la garderie périscolaire du soir pour le municipal et gratuit pour Saint-Joseph.
Activités intégrées à un projet partenarial <i>(scolaire-périscolaire, scolaire-extrascolaire, périscolaire-extrascolaire, scolaire-périscolaire-extrascolaire)</i>				
Activités sur le temps méridien	Mairie	Les enfants de l'élémentaire	Sans inscription (seulement pour les enfants mangeant à la cantine).	Sur quotient familial
Ballon-pied	Mairie, école et club de football	6-10 ans.	Les élémentaires	Gratuit pour les enfants.
Activités de prolongement ou d'approfondissement <i>(clubs scientifiques, concours mathématiques, éveil musical, activités de manipulation mathématique, jeux de logique et/ou de stratégie, entretien d'un jardin partagé, découverte du patrimoine ...)</i>				
Bibliothèque municipale	Mairie	0-18 ans	Sur adhésion	Payant.
Poulailler du CMEJ	UFCV et mairie	3-17 ans et familles	Selon le moment d'activité (ALSH, périscolaire...)	Selon le moment d'activité (ALSH, périscolaire...)
Activités de spécialisation <i>(clubs sportifs, écoles de musique...)</i>				
Ecole de musique de la Flume	Syndicat intercommunal	A partir de 5 ans	Sur inscriptions auprès de la Flume	Selon l'instrument.
Diverses associations (sportive et culturelle) - Badminton - Tennis club de la Flume (intercommunal) - Football (intercommunal) - Basket (Intercommunal) - Zumba - Couture enfant - Gym - Eveil corporel - Danse Hip-Hop - Multisport - Théâtre - Tennis de table	- As Badminton - Tennis club de la Flume - Football club Chapelle Cintré - Chapelle Cintré Basket - Déclic - La Troupe des échappés - Tennis de table la raquette d'or.	Age variable selon le type d'activité	Sur inscription auprès des associations.	Selon les associations Possibilité de profiter du dispositif « Sortir » de Rennes Métropole et des « <u>coupons sport</u> » du département.

